

Date de dépôt : 7 avril 2008

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Jean Spielmann, Christian Ferrazino et Pierre Vanek sur les déconfitures immobilières à Genève

Rapport de M^{me} Mathilde Captyn

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission judiciaire et de la police a étudié la motion 1138 lors de sa séance du 7 février 2008, en présence de MM. Frédéric Scheidegger, secrétaire adjoint au Département des institutions, et Rémy Asper, procès-verbaliste. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation à nos travaux.

Résumé des travaux

Un commissaire (L) a estimé la motion 1138 obsolète. Une commissaire (S) a relevé que depuis le dépôt de la motion, une commission de surveillance a été mise en place, la motion a donc dans les faits déjà largement trouvé des réponses.

Vote final

La motion est refusée par 13 voix (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC) et une abstention (S).

Conclusion

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser cette motion.

Proposition de motion (1138)

sur les déconfitures immobilières à Genève

LE GRAND CONSEIL

invite le Conseil d'Etat

à lui faire rapport sur:

1. le nombre de ventes aux enchères immobilières mises sur pied chaque année, depuis 1992, par l'office des poursuites et faillites avec la valeur des adjudications et des pertes présumées;
2. le nombre de ventes immobilières effectuées chaque année, depuis 1992, par l'office des poursuites et faillites sans recourir à des ventes aux enchères, avec la valeur des adjudications et des pertes présumées;
3. le nombre de demandes de ventes immobilières dont l'office des poursuites et faillites est actuellement saisi et la valeur déclarée des immeubles en cause;
4. le nombre de ces affaires qui ont fait l'objet d'une dénonciation pénale et les suites données à ces dénonciations;
5. les pertes fiscales subies par l'Etat en raison des déconfitures immobilières.